

**ASSOCIATION ORGUE NOTRE DAME  
DE FONDETTES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**ASSOCIATION ORGUE NOTRE DAME DE FONDETTES**

Association Loi de 1901

Siège social : 27 Bis Rue Auguste Renoir

37230 FONDETTES

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'assemblée générale de l'association Orgue Notre Dame de Fondettes,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice 2017 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le respect du principe de séparation des exercices, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours,  
Le 10 mai 2019



RMA AUDIT  
Société de Commissaires aux comptes  
Représentée par Fabien GOFFINET

ASSOCIATION ORGUE NOTRE DAME DE FONDETTES  
37230 FONDETTES\***BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, Brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	2 880		2 880	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>2 895</b>		<b>2 895</b>	<b>15</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Comptes de liaison <b>Total II</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	395 580		395 580	153 708
Charges constatées d'avance (3)				
<b>Total III</b>	<b>395 580</b>		<b>395 580</b>	<b>153 708</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+V+VI)</b>	<b>398 475</b>		<b>398 475</b>	<b>153 723</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

ASSOCIATION ORGUE NOTRE DAME DE FONDETTES  
37230 FONDETTES\***BILAN PASSIF**

		<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b> 31/12/201812	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2017 12
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>			
	Fonds associatifs sans droit de reprise		153 723	
	Ecart de réévaluation			
	Réserves :			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>		<b>243 553</b>	<b>153 723</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports				
Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires				
<b>Total I</b>		<b>397 275</b>	<b>153 723</b>	
	Comptes de liaison	<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			
	Fonds dédiés sur autres ressources			
<b>Total III</b>				
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 200	
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance			
	<b>Total IV</b>		<b>1 200</b>	
	Ecart de conversion passif (V)			
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>398 475</b>	<b>153 723</b>

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

1 200



ASSOCIATION ORGUE NOTRE DAME DE FONDETTES  
37230 FONDETTES\*

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	250	250	155	584	94 667	60.85
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits						
<b>Total I</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>155</b>	<b>584</b>	<b>94 667</b>	<b>60.85</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	6 997		1 817		5 181	285.15
Impôts, taxes et versements assimilés			44		44	100.00
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)						
<b>Total II</b>	<b>6 997</b>		<b>1 861</b>		<b>5 137</b>	<b>276.04</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>243 253</b>		<b>153 723</b>		<b>89 530</b>	<b>58.24</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ASSOCIATION ORGUE NOTRE DAME DE FONDETTES  
37230 FONDETTES\***COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés			300		300	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>			300		300	
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>			300		300	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			243 553	153 723	89 830	58.44
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>			250 550	155 584	94 967	61.04
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>			6 997	1 861	5 137	276.04
<b>Solde intermédiaire</b>			243 553	153 723	89 830	58.44
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>			243 553	153 723	89 830	58.44



ASSOCIATION ORGUE NOTRE DAME DE FONDETTES  
37230 FONDETTES\*

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Informations générales complémentaires**

Une offre a été acceptée pour la commande d'un orgue neuf auprès de la Manufacture d'Orgues Thomas pour 466 648.60 € TTC le 27 novembre 2018 sous réserve :

- de l'obtention par le fournisseur d'un cautionnement de la Société Coopérative Indépendante de Cautionnement Collectif à hauteur de 10% de la valeur hors taxes du marché, soit 38 500 € ;
- de la délivrance par BNP Paribas Fortis d'une garantie bancaire de restitution d'acompte, ce dernier s'élevant à 186 659 €.

A la date d'arrêté des comptes annuels, le cautionnement et la garantie ont été obtenus.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**



ASSOCIATION ORGUE NOTRE DAME DE FONDETTES  
37230 FONDETTES\*

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluations	Acquisitions	
Immobilisations corporelles en cours			2 880	
TOTAL			2 880	
Autres participations	15			
TOTAL	15			
TOTAL GENERAL	15		2 880	
	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Immobilisations corporelles en cours			2 880	2 880
TOTAL			2 880	2 880
Autres participations			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			2 895	2 895

**Etat des amortissements**

Néant



ASSOCIATION ORGUE NOTRE DAME DE FONDETTES  
37230 FONDETTES\*

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Tableau des variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise			153 723		153 723
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	153 723	243 553		153 723	243 553
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	<b>153 723</b>	<b>243 553</b>	<b>153 723</b>	<b>153 723</b>	<b>397 275</b>

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 200		
<b>TOTAL</b>	<b>1 200</b>	<b>1 200</b>		

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200
<b>Total</b>	<b>1 200</b>



ASSOCIATION ORGUE NOTRE DAME DE FONDETTES  
37230 FONDETTES\*

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 200 euros, qui concernent intégralement la mission de contrôle légal des comptes.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Engagements financiers****Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		481 049
Commande d'un orgue auprès de la Manufacture d'Orgues Thomas	466 649	
Devis accepté pour les honoraires de l'architecte de la tribune Cabinet Philippe Tardits	11 520	
Devis Compétence Géotechniques pour les sondages des soldes	2 880	
<b>Total (1) ...</b>		<b>481 049</b>

**Engagements recus**

Garantie de restitution d'acompte accordée par BNP PARIBAS FORTIS		186 659
Cautionnement solidaire de la Manufacture d'Orgues Thomas reçu de la Société Coopérative Indépendante de Cautionnement Collectif		38 570
<b>Total</b>		<b>225 229</b>

